

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 mai 2013

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE - (N° 1042)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 351

présenté par
M. Feltesse

ARTICLE 57 BIS

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« tout ce qui concerne » ;

les mots :

« toute question concernant ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.